



Procurement Hub – Ottawa Office  
Centennial Towers, 200 Kent Street  
9<sup>th</sup> Floor, Station 9N088C  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

**FP802-190072**

**23 mai, 2019**

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **TITRE :**

L'instructeur doit donner des cours de législation dans les deux langues officielles à l'appui du programme d'inspection de radios de navires (IRN).

### **INTRODUCTION :**

Il est nécessaire d'embaucher un instructeur bilingue qualifié pour donner les cours requis aux technologues en génie des systèmes électroniques relativement à l'inspection des installations radio à bord de navires canadiens ou étrangers pour le compte de la Sécurité maritime de Transports Canada. Les cours sont conçus afin de permettre aux technologues en maintenance et aux nouveaux inspecteurs des installations radio des navires, ou ceux déjà en poste, de se familiariser avec le programme d'inspection de radios de navires, ou de recevoir une mise à jour en la matière.

### **CONTEXTE :**

La formation des technologues régionaux en maintenance électronique est hautement spécialisée. En tant que membres de la communauté technique, ils ont pour rôle de soutenir, d'entretenir et de réparer les actifs matériels du département.

Le Collège de la GCC ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour dispenser cette formation, qui est requise par la Garde côtière canadienne. Par conséquent, nous devons faire appel à des contractants extérieurs qui ont les connaissances et la capacité pour aider à dispenser cette formation technique.

Pendant qu'il se trouve sur place, l'entrepreneur doit se conformer aux politiques et aux lignes directrices du ministère des Pêches et des Océans concernant la santé et la sécurité au travail.



**BUT :**

Faire l'annonce que Pêches et Océans Canada envisage d'octroyer un contrat à :

Services de formation Birchy Copse  
976 Monica Crescent, Centreville, Nouvelle-Écosse, Canada, B0P 1J0

**EXIGENCES MINIMALES ESSENTIELLES :**

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes.

	<b>Critère obligatoire</b>	<b>Section ciblée dans l'énoncé des travaux</b>	<b>Satisfait le critère (✓)</b>	<b>No page dans la proposition</b>
<b>O1</b>	L'entrepreneur doit être certifié comme inspecteur de la radio du navire par le gestionnaire de programme, Inspection de la radio du navire à Ottawa. L'entrepreneur doit être autorisé à effectuer des inspections radio de navire et à délivrer des certificats au nom de Transports Canada - Sécurité maritime.	2.1		
<b>O2</b>	L'entrepreneur doit être bilingue anglais et français	2.1		
<b>O3</b>	Les soumissionnaires doivent avoir la classification de sécurité «Statut de fiabilité amélioré».	3.7		
<b>O4</b>	L'entrepreneur doit avoir une connaissance pratique des normes, accords, lois et règlements de formation de la Garde côtière canadienne stipulés dans l'énoncé des travaux (EDT) joint à la section 2.1.	2.1		
<b>O5</b>	L'entrepreneur doit avoir une connaissance pratique de MS Word, Adobe et HTML.	2.1		
<b>O6</b>	L'entrepreneur doit avoir une connaissance pratique du programme d'inspection radio de navire établi par la Garde côtière canadienne.	2.1		



### **JUSTIFICATION :**

Il n'existe pas d'autres fournisseurs; l'entrepreneur retenu est le seul possédant la capacité et les qualités requises, à l'intérieur du budget alloué pour nos projets et nos opérations. De plus, cet entrepreneur est très familier avec les processus d'affaire de la GCC, ses procédures et exigences opérationnelles.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

[4007](#) (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les informations originales s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **EXIGENCES DE TRAVAIL :**

Consulter la documentation technique pour les informations sur les exigences de travail.

### **LIVRABLES :**

L'entrepreneur doit fournir une mise à jour complète des manuels de l'étudiant et de l'instructeur, selon les normes de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne, pour les cours de législation en matière d'inspection de radios de navires dans les deux langues officielles. Il doit également fournir une trousse de formation officielle selon les normes du département Formation technique en électronique et informatique naval du Collège de la Garde côtière canadienne.

Il doit fournir un cours de législation en matière d'inspection de radios de navires en français (de huit jours). Le cours en matière d'inspection de radios de navires est prévu du 11 au 20 juin 2019. Le nombre de participants maximal est de 10 personnes par cours. Les dates de cours pour les périodes de l'année d'option seront fournies si nous choisissons de retenir les services de l'entrepreneur pendant l'année d'option.

### **Rapports**

L'entrepreneur doit faire un rapport verbal de l'avancement des travaux au surintendant, Formation technique en électronique et informatique, toutes les deux semaines. À la fin du cours qui aura lieu du 11 au 20 juin 2019, il doit présenter un rapport.

### **DEGRÉ D'EFFORT NÉCESSAIRE ET DURÉE DU CONTRAT :**

La période du contrat sera du 11 juin 2019 au 20 juin 2019 inclusivement.

### **DÉPLACEMENT :**

Les frais de déplacement ne sont pas remboursables.



**VALEUR :**

Le prix de lot ferme total pour la période du contrat est de 23 125,00 \$ CAN (taxes en sus).

**SÉCURITÉ :**

Avant de s'acquitter de quelque obligation prévue au contrat découlant, l'entrepreneur et les sous-traitants, de même que leurs employés chargés de l'exécution du contrat, devront obtenir une cote de dégageant fiabilité auprès du gouvernement fédéral. Selon la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

**EMPLACEMENT DES TRAVAUX :**

Les manuels de l'étudiant et de l'instructeur seront mis à jour dans les installations de l'entrepreneur. La formation va tenir sur place au Canadian Coast Guard Station Québec, Québec.

**RÉPONSE :**

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis (voir ci-dessous), au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

L'heure et date de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités écrits défiant ce préavis est le **6 juin 2019 à 14h00 (HAE)**. L'intention étant d'aller de l'avant rapidement, les réponses reçues après la date de clôture du préavis ne seront pas considérées.

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Andrew Clouthier**

agent de négociation des contrats

Services du matériel et des acquisitions – RCN

Téléphone : 613-293-6805

Adresse électronique : [Andrew.Clouthier@dfp-mpo.gc.ca](mailto:Andrew.Clouthier@dfp-mpo.gc.ca)

Tout énoncé des capacités reçu avant la date de clôture du préavis servira exclusivement à décider d'engager ou non une procédure de passation de marchés concurrentielle. Les informations fournies seront utilisées par le MPO à des seules fins d'évaluations techniques et ne pourront être interprétées comme une soumission. Votre énoncé de capacités doit fournir les preuves suffisantes attestant de la capacité de satisfaire les exigences spécifiques. Les fournisseurs qui soumettent un énoncé de capacités avant la date de clôture de l'avis seront avisés par écrit de la décision du Ministère d'aller de l'avant avec la passation du marché susmentionnée ou de procéder à un processus d'appel d'offres complet pour accorder le contrat.

Pour tout renseignement complémentaire sur le préavis, veuillez prendre contact avec l'agent principal de passation des marchés. Le numéro de dossier du MPO, le nom de l'agent de contrats et la date de clôture du PAC doivent être clairement visibles sur l'extérieur de l'enveloppe en caractères d'imprimerie ou, dans le



cas d'un envoi par télécopieur (fax), sur la page couverture. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

**EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES PERTINENTES :**

Applicabilité des exigences de la politique pouvant être appliquées au présent processus de PAC dans les articles invoqués suivants :

**INFORMATION SUR LA POLITIQUE :**

**Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6) :**

Règlement sur les marchés de l'État (RMÉ), 6d) les travaux ne peuvent être exécutés que par une seule personne ou entreprise.

10.2.5 L'exception (d) dispense de l'appel d'offres lorsque le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. L'exception est très claire et ne doit être utilisée par exemple que lorsque des exigences liées à des brevets ou à des droits d'auteurs, de facteurs de compatibilité technique ou d'une spécialisation technologique suggère qu'il n'existe qu'un seul contracteur.

L'exception ne saurait être invoquée tout simplement parce que l'entrepreneur pressenti est le seul que connaît la direction.

**LANGUE DE TRAVAIL :**

Bilingue anglais / français